



4

Motion

PI 4677

M. Aloyse Bisdorff

13.07.2000

Considérant que l'introduction d'un régime de pension dit transitoire dans la secteur public en 1999 a rencontré une mobilisation large et décidée de la part des salariés ;

Considérant que cette mobilisation large et unitaire a culminé non seulement dans une grève sectorielle des cheminots de deux jours les 19 et 20 janvier 1998 et une grève générale du secteur public le 21 juillet 1998 lors du vote de la Chambre des Députés ;

Considérant que la protestation des salariés du secteur public a trouvé son prolongement dans les élections législatives du 14 juin 1999 ;

Vu que c'est essentiellement l'introduction d'un régime de pension dit transitoire qui a engendré le ras-le-bol des salariés du secteur public ;

Vu qu'il s'agit de faire retrouver aux salariés du secteur public le calme et la dignité qu'ils ont revendiqués haut et fort ;

Vu la mise à profit de cette aspiration légitime des salariés du secteur public par certains lors des élections législatives dont émane ce gouvernement ;

Vu que la transposition du régime de pension dit transitoire dans le secteur des communes et des CFL n'a toujours pas eu lieu ;

Vu que la situation financière de l'Etat luxembourgeois permet, en ce qui concerne les agents en service au 1<sup>er</sup> janvier 1999, un retour vers le régime en vigueur avant le litige, tel que revendiqué (pacta sunt servanda) ;

la Chambre des Députés

invite le gouvernement à présenter dans les meilleurs délais possibles à la Chambre des Députés un projet de loi visant l'abolition du régime de pension dit transitoire des fonctionnaires et employés publics et l'annulation des effets y inscrits.

Aloyse Bisdorff